

**CLUB DE LOISIRS ET DE DECOUVERTES**  
**«Victor Hugo»**  
6 avenue Madeleine Smith Champion  
94130 NOGENT SUR MARNE

**PROJET PEDAGOGIQUE**  
**2018-2019**

## **SOMMAIRE**

### **A/PRESENTATION**

- 1/Projet éducatif de la ville de Nogent sur Marne
- 2/Environnement
- 3/L'accueil de loisirs «Victor Hugo»

### **B/INTENTIONS EDUCATIVES**

Objectifs pédagogiques et moyens mis en œuvre

### **C/LES MOYENS**

- 1/Ressources humaines
- 2/Ressources financières
- 3/Ressources diverses

### **D/PROJET DE FONCTIONNEMENT**

- 1/Journée type en périscolaire
- 2/Journée type des mercredis et des vacances
- 3/Modalités d'inscriptions
- 4/Ateliers proposés
- 5/Toutes les activités

### **E/RÔLES ET FONCTIONS DE TOUS**

- 1/Le directeur
- 2/Les adjoints
- 3/Les animateurs
- 4/Attitudes à adopter
- 5/Relations avec les familles
- 6/Horaires

### **ANNEXE : L'INTEGRATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU EN DIFFICULTES**

## A-presentation

### 1/ RAPPEL DU PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE NOGENT SUR MARNE

Le projet éducatif de la ville de Nogent sur Marne met en avant 3 missions que l'accueil de loisirs se doit de respecter.

Ainsi le projet pédagogique de l'accueil de loisirs « Victor Hugo » découle des enjeux suivants:

**Enjeu social:** rendre les activités accessibles à tous.

-Garantir une liberté de choix.

-Veiller à la qualité de l'accueil et notamment à celle de l'environnement.

-Assurer une cohérence de l'offre.

**Enjeu de la prévention et de l'intégration:** faire respecter les droits et devoirs des enfants.

-Accompagner l'épanouissement, la découverte, favoriser la curiosité et l'autonomie.

**Enjeu éducatif: respect des personnes et de leur environnement.**

En effet, chaque enfant peut recevoir des valeurs éducatives qui sont propres à sa famille. Celles-ci devront être respectées par tous.

-Respecter l'identité de l'enfant, son intégrité physique et morale.

-Respecter les rythmes.

-Favoriser l'apprentissage du respect de soi, des autres, la socialisation.

-Veiller à la sécurité des enfants.

Le fonctionnement et les règles sont définis pour tous, tout comme la mission du personnel d'encadrement et des conditions d'accueil.

-Avoir du personnel compétent

-Valoriser le projet éducatif local et communiquer sur l'organisation.

## 2/ENVIRONNEMENT

L 'accueil de loisirs partage les mêmes locaux que l'école.  
Situé à 10 km de paris, 5 minutes du centre ville de Nogent sur Marne, et des arrêts de bus.

Nous sommes à proximité des lieux touristiques, culturels et sportifs suivant:

- Le Royal Palace (cinéma).
- Le jardin tropical de Paris.
- Le « Carré des Coignard » (expositions de peintures, de sculptures, ainsi que de récitals de poésies).
- Le Château Smith-Champion et son jardin Anglais (parc des artistes).
- Le parc départemental Watteau.
- Musée de Nogent sur Marne.
- Scène Watteau (théâtre).
- Bibliothèque de Nogent sur Marne.
- La ville est le siège de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron, située en bord de Marne. Elle possède un club.
- La ville possède un club de football de district jouant au stade Sous la lune: FC Nogent sur Marne.
- La piscine (centre nautique de 4 bassins) accueille le club Nogent Natation.
- Elle dispose également de nombreux clubs sportifs: Judo, Handball, Athlétisme, Volley-ball, Karaté, boxe Française....

### **3/L'ACCUEIL DE LOISIRS « Victor Hugo »**

Accueil de loisirs "Victor Hugo"

6 avenue Madeleine Smith Champion

94130 Nogent sur Marne

Service administratif : Maison de la Famille: 01.43.24.62.11

L'accueil de loisirs sans hébergement primaire Victor Hugo accueille des enfants âgés de 3 à 11 ans.

La structure de l'accueil de loisirs Victor Hugo, implantée dans l'école du même nom est composée :

- 2 classes de petites sections
- 1 classe de moyennes et grandes sections.
- 1 classe de grandes sections.
- 1 classe de moyennes.
- 1 classe de grandes sections.
- 1 classe de CP.
- 1 classe de CP/CM1
- 2 classes de CE1
- 1 classe de CE2
- 1 classe de CE1/CE2
- 1 classe de CM1/CE2
- 1 classe de CM2
- 1 préau intérieur dédié aux élémentaires qui sert de lieu d'activités.
- 1 préau intérieur dédié aux maternels qui sert de lieu d'activités.
- D'un couloir en L donnant accès aux deux dortoirs, à des salles de classe , à un sanitaire pour enfants en maternelle avec urinoirs, deux autres sanitaires pour les maternelles et les élémentaires donnant sur la cour, deux douches, une lingerie et des sanitaires adultes avec lavabo.
- D'un réfectoire type classique pour les maternelles.
- D'un réfectoire de type self pour les élémentaires.
- De deux cours de récréation bitumées, clôturées, et spacieuses permettant la pratique du vélo et activités extérieures. Il y est également implantée des structures de jeux tels qu'un toboggan sécurisé ainsi qu'une petite maison en bois, un bateau et des bancs pour les maternelles.
- D'une salle "snoezolen", dédiée au calme et à la détente.
- D'une salle informatique.- 1 salle d'activité maternelle - 1 salle d'activité élémentaire - 1 salle dédiée aux activités manuelles.

## **B-INTENTIONS EDUCATIVES**

### **Objectifs généraux, opérationnels, moyens et outils ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES**

L'accueil de loisirs est un lieu de vie à part entière. Il permet l'éducation en général ainsi que l'accès aux loisirs, le tout concourant à la préparation à la vie adulte. Il donne aux enfants des possibilités de découvertes, d'enrichissement et d'apprentissage entre autres.

La richesse d'un accueil de loisirs doit permettre à l'enfant l'accès à l'éducation, au respect, à la tolérance, à l'autonomie, au développement de sa personnalité, le tout devant lui permettre d'être le citoyen responsable de demain.

L'enfant doit pouvoir décider dans une certaine mesure d'être acteur de ses journées.

L'accueil de loisirs est aussi un lieu d'apprentissage différent et complémentaire à l'école et à la famille. L'activité de loisirs, les temps de concertation et de la vie quotidienne sont au cœur de la vie du club.

Enfin, dans la notion de loisirs, il y a la notion de plaisir. Il est donc important que les enfants gardent un souvenir agréable de leur journée, et cela sans aucune démagogie.

L'accueil de loisirs devra proposer un cadre qui garantit la sécurité physique et le bien-être moral des enfants. L'équipe d'encadrement, là encore devra y jouer un rôle majeur.

## **Les objectifs pédagogiques déterminés à partir du projet éducatif**

**Permettre à l'enfant de vivre des journées éducatives et ludiques**

**Avoir une organisation de la vie quotidienne qui détermine les relations enfants-adultes et leur évolution.**

**Favoriser le développement de l'autonomie et de la prise de décision ainsi que la socialisation de chaque enfant**

**Amener l'enfant à s'épanouir à travers l'art et la culture**

**Accompagner l'enfant dans sa construction personnelle et dans son apprentissage de la vie en collectivité.**

**C'est donc à partir de ces idées et bien d'autres que nous allons mettre en place les moyens suivants pour y contribuer :**

Moyens mis en œuvre :

Les nouvelles rencontres seront favorisées par la mise en place d'activités par petits groupes d'une même tranche d'âge ou au contact d'enfants plus ou moins jeunes venant d'autres clubs de loisirs de la ville.

Les enfants découvriront un nouveau cadre qu'ils pourront s'approprier pour partie par bien des moyens, visites, rencontres, sorties etc.

Le bien-être de l'enfant n'est pas oublié, le rythme de vie au cours de la journée, les temps de repos, indispensables à l'équilibre physiologique et psychologique de l'enfant, ainsi que les conditions d'accueil ne seront pas absents. Là encore nos actions seront permanentes et objectives

Nous attacherons une grande importance aux moments de la vie quotidienne, moments informels mais au combien nécessaires.

Moyens mis en œuvre :

Développer la responsabilisation et l'autonomie de l'enfant, en lui proposant des espaces d'activités dirigées ou pas, accessibles, sécurisés et pas forcément connus. Lui permettre de faire des choix individuels reste un de nos objectifs.

Permettre l'expression à travers des activités musicales, théâtrales, et manuelles.

La pratique des activités d'expressions (chants, théâtre...).

L'apprentissage au respect du matériel, des équipements et des installations.



<b>C/LES MOYENS</b>
---------------------

**1/Ressources humaines:**

**Directrice**

Devos Florinda  
(DEES)

**Adjoints**

Quanare Oussama  
(BPJEPS)

Gaillard Eric  
(BAFD)

**En élémentaire**

**Animateurs**

**En maternelle**

Salij Pierre-Jean  
(BAFA)

Giraud Olivier  
(BAFA)

Lemasson Louise  
(BAFA)

Semedo Magali  
(BAFA)

Maxime Magnin  
(BAFA en cours)

Verrecchia Lucas  
(BAFA)

Ikououbel Kamelia  
(BAFA)  
Destre Alexandra  
(BAFA)

**Des vacataires diplômés sont amenés à compléter l'équipe si les effectifs le nécessitent.**

## **2/Ressources financières:**

Budget matériel pédagogique + Pharmacie

Budget Sport

Budget Livres

Budget prestations

Budget transport

Budget alimentaire

## **3/Ressources diverses:**

La mairie de Nogent sur Marne met à notre disposition de nombreux gymnases couverts ou en extérieur où il est possible de pratiquer divers sports ou jeux collectifs, ainsi que de nombreux partenaires et lieux culturels.

## D/PROJET DE FONCTIONNEMENT

### 1/Journée type en périscolaire

7h30-8h30

Accueil des élémentaires et maternelles dans la salle d'activités maternelle.

8h30-11h30

Temps scolaire

11h30-13h20

Pause méridienne

En dehors du repas, des activités sont proposées pour les maternelles, l'enfant a le choix d'y participer ou non. Tandis que des jeux sont mis à disposition pour les élémentaires.

Notons que les adultes sont à table avec les enfants en maternelle comme en élémentaire.

13h30-16h30

Temps scolaire

16h30-17h00

Goûter

Pour les maternelles, le goûter est fourni tandis que les élémentaires apportent leur propre collation.

17h00-18h00

Etude des élémentaires et ateliers des maternelles.

17h00-18h00

Ateliers

18h00-19h00

Après étude et activités libres des maternelles.

19h00

Fermeture du Club de Loisirs-Découvertes.

## **2/Journée type des mercredis et des vacances**

7h30-9h15

Accueil des élémentaires dans la salle d'activités élémentaires et des maternelles dans la salle d'activités maternelles.

9h15-9h30

Appel

9h45-11h45

Temps d'activités

11h45-13h00

Repas, maternelles et élémentaires dans le refectoire élémentaire. Des tables adaptées aux maternelles y sont installées à cet effet.

A la suite du repas, les petites sections vont au dortoir. Les autres sont en temps libre, pôle de jeux, cour, etc...

14h00-16h00

Temps d'activités

16h00-16h30

Goûter

17h00-19h00

Départ échelonné des enfants

**Attention, compte tenu de la mise en place du plan d'état d'urgence, aucun adulte extérieur à l'école ne peut entrer dans les locaux. Ainsi, les grilles sont fermées à clé et les animateurs font les aller et venu pour l'ensemble des départs.**

### **3/Modalités d'inscription aux prestations**

L'accueil du soir, la restauration, le mercredi et les vacances scolaires, l'inscription au préalable sur le portail famille est obligatoire.

L'accueil du soir en maternelle : des ateliers fixes sont proposés par l'équipe d'animation. L'inscription s'effectue auprès des animateurs une semaine avant le début des activités dans la limite des places disponibles. (cf planning)

L'accueil du soir en élémentaire : plusieurs prestations sont proposées, elles font toutes l'objet d'une inscription via le portail famille et l'annulation est encore possible 2 jours pleins avant le début des ateliers.

La surveillance du goûter : de 16h30 à 17h00, l'inscription doit s'effectuer 2 jours pleins avant la date de présence.

L'étude : jusqu'à 18h00, l'inscription doit s'effectuer 2 jours pleins avant la date de présence.

L'après-étude : 18h00 à 19h, l'inscription doit s'effectuer 2 jours pleins avant la date de présence.

Les ateliers du soir : jusqu'à 18h30, l'inscription s'établit par trimestre, restant ouverte jusqu'à ce que l'atelier soit complet.

L'annulation est possible jusqu'à 2 jours pleins avant le début des ateliers.  
(cf planning)

Concernant les mercredis et la restauration du mercredi l'inscription doit être faite sur le portail famille avec une possibilité d'annuler 2 jours avant la présence de l'enfant.

Les petites vacances : l'inscription doit être obligatoirement faite via le portail famille. L'ouverture de celle-ci s'effectuera 5 semaines avant pendant 14 jours.

Les grandes vacances : l'inscription doit être obligatoirement faite via le portail famille. L'ouverture de celle-ci s'effectuera 8 semaines avant pendant 15 jours.

#### 4/ Les ateliers proposés

##### En élémentaire :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Jardinage 24 Enfants	Rollers/Trottinettes 24 Enfants	Ping-Pong 12 Enfants	Sports Collectifs 12 Enfants
Initiation foot 12 Enfants	Atelier cuisine 12 enfants	Créations 12 Enfants	Théâtre 12 Enfants
		Initiation Escalade 5 Enfants	

1<sup>er</sup> trimestre

2eme trimestre

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Idée déco</b> 20 places	<b>Pixel art</b> 10/12 places	<b>Initiation Escalade</b> 5 Enfants	
<b>Danse</b> 12 places	<b>Pâtisserie</b> 16/20 places	<b>Mini film</b> 10/12 places	<b>Multi sport</b> 20 places
<b>Création bd</b> 10/12 places	<b>Initiation Handball</b>	<b>Futsal</b> 10/12 places	<b>Création jeux de société et découverte de nouveaux jeux</b> 10/12 places

**En maternelle :**

<b>Ateliers proposés</b>	
<b>LUNDI</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Petit créateur</li><li>• Monument manuelle</li><li>• Jeux sportifs ou collectifs</li></ul>
<b>MARDI</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Danse</li><li>• Hockey</li><li>• Fresque personnage</li></ul>
<b>JEUDI</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jeux de société</li><li>• Multisport ou jeux au stade</li></ul>
<b>VENDREDI</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Danse</li><li>• Petit créateur</li><li>• Décor ta salle</li></ul>

## Planning des activités de la pause méridienne en maternelle

	<b>1<sup>er</sup> service 11h35-12h20</b>	<b>2<sup>ème</sup> service 12h30-13h15</b>
<b>Petits</b>	<b>Repas</b>	<b>Dortoir</b>
<b>Moyens 1</b>	<b>Repas</b>	<b>- jeux musicaux - activités manuelles - activités sportives - cour / pôles de jeux</b>
<b>Moyens2</b>	<b>- jeux musicaux - activités manuelles - activités sportives - cour / pôles de jeux</b>	<b>Repas</b>
<b>Grands</b>	<b>- jeux musicaux - activités manuelles - activités sportives - cour / pôles de jeux</b>	<b>Repas</b>

Les activités sont proposées quotidiennement par les animateurs. En fonction des choix des enfants et du nombre de participants dans chacune des activités les animateurs s'adaptent.

Toutefois, pour des raisons d'organisation l'enfant n'a pas le choix de son horaire de repas.



## **5/Toutes les activités en maternelle et en élémentaire**

Les activités proposées découlent des objectifs du projet pédagogique. Elles sont mises en place après concertation de l'équipe et en prenant en compte les désirs des enfants accueillis.

Chaque activité est réfléchiée et travaillée en amont :

- les objectifs
- les moyens
- le déroulement
- la finalité
- l'évaluation

Naît de cette réflexion un projet d'activité pour chacune d'entre elles.

La préparation de l'activité est faite par l'animateur avant d'accueillir les enfants qui y participeront.

Notons que le soir, les enfants sont inscrits à leur atelier en maternelle comme en élémentaire. Ainsi, l'activité se déroule avec un nombre d'enfants constant. Celui-ci étant de 10 pour les maternelles et 14 pour les élémentaires.

La mise en place des activités est effectuée durant le temps de préparation des animateurs, soit sans les enfants.

Le rangement est effectué durant le temps de l'activité avec les enfants. Chaque activité, se termine par un retour au calme. Se retour au calme se fait par le biais d'une lecture de conte, d'une chanson ou d'un temps de relaxation.

Toutefois, les activités des midis sont en accès libre. Les enfants sont libres de participer ou non aux activités, en maternelle. Les effectifs s'élèvent à 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et 1 animateur pour 35 enfants en élémentaire.

L'animateur s'adapte aux demandes des enfants et doit donc faire preuve de réactivité. L'animateur doit également être porteur d'idées. Un retour au calme est effectué après l'activité afin que les enfants retournent en classe de manière détendue et paisible.

Il existe deux roulements, l'un de 11h45 à 12h30 pour les plus grands, l'autre de 12h30 à 13h20 pour les plus petits.

## E/RÔLES ET FONCTIONS DE TOUS

### **1/Le directeur**

-Etre garant des conditions favorables liées au bon déroulement des journées.

#### **MISSIONS :**

- Diriger l'accueil dans le cadre de la réglementation fixée par la DDCS
- Traduire en actions concrètes les objectifs du service (projet éducatif du secteur).
- Accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires.

#### **FONCTIONS :**

- Accueillir les familles (parents et enfants).
- Garantir la sécurité des enfants, de l'équipe et des locaux.
- Gérer et encadrer une équipe d'agents d'animation et des enfants dont il a la charge.
- Assurer la circulation de l'information sur la vie de l'accueil de loisirs.
- Gérer la structure d'accueil de loisirs (financier, administratif, pédagogique).
- Expliciter le contenu du projet éducatif et les directives du service dans l'écriture, la réalisation et l'évaluation du projet pédagogique.

#### **TACHES :**

- Proposition d'animations en fonction du projet pédagogique et de l'environnement de l'accueil.
- Coordination des projets d'animation et des propositions d'animations.
- Accueil et Médiation vis à vis des familles.
- Formation de l'équipe d'animation : mise en œuvre d'un processus de formation continue.
- Responsabilité de l'emploi du temps des agents d'animation et de son propre emploi du temps après visa de la coordination.
- Mise en œuvre du processus d'évaluation des animateurs en vue

- de leur entretien professionnel annuel : devoir d'alerte en cas de non respect des règles ou des fonctions de l'animateur.
- Gestion des rapports inter relationnels (conflits dans l'équipe) et information systématique de la coordination.
  - Circulation régulière d'informations au sein de l'accueil (à l'initiative du directeur) : relais régulier d'informations entre l'équipe et la coordination, de l'avancée du projet pédagogique, des relations avec les partenaires, etc.
  - Préparation et animation des réunions d'équipe (élaboration en fonction de l'actualité de l'accueil : projet, évaluation d'actions, régulation de l'équipe, etc.).
  - Intervention auprès des animateurs en cas de non respect de la sécurité des enfants.
  - Explicitation à l'équipe d'animation du projet pédagogique, de la méthode, et de la démarche sur l'année scolaire.
  - Explicitation du contenu du projet Éducatif et des directives du secteur auprès de l'équipe d'animation.
  - Rédaction du projet pédagogique élaboré suivant les règles Jeunesse et Sport, du projet éducatif de la ville et de l'équipe.
  - Gestion des dépenses en fonctionnement en faisant participer son équipe à l'élaboration de la commande de matériel.
  - Responsabilité administrative de la structure : transmission des documents nécessaires à la facturation, au suivi des heures réalisées par son équipe et à la gestion du secteur périscolaire.
  - Mise à jour des documents obligatoirement en sa possession dans le cadre de la réglementation en vigueur.
  - Délégation possible de ses tâches – non de ses responsabilités – aux animateurs de manière négociée : organisation de son absence.
  - Gestion et organisation des heures de l'équipe.
  - Gestion des stocks (matériels de fonctionnement, jeux, produits pharmaceutiques)
  - Etre référant et doit être informé de tout ce qui se passe sur l'accueil de loisirs.
  - Donner les moyens, les informations et les outils nécessaires aux membres de son équipe pour encadrer et animer la vie quotidienne, les activités et la vie collective au sein du club de loisirs.
  - Avoir une force de propositions sur la pédagogie et l'animation.
  - Recrutement.
  - Etre disponible.
  - Etre garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.

## 2/Les adjoints

### MISSIONS :

- Accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs.
- Assurer en cas d'absence du directeur la direction de la structure dans le cadre réglementaire de la Jeunesse et des Sports.
- Participer à la traduction concrète des objectifs du service (projet éducatif de la ville) sous l'autorité du directeur.

### FONCTIONS :

- Accueillir les familles (parents et enfants)
- Garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Participer à la gestion et à l'encadrement d'une équipe d'animateurs en collaboration avec le directeur de la structure.
- Assurer le remplacement fonctionnel du directeur
- Participer à la gestion de la structure (financier, administratif, pédagogique)
- Rendre compte de ses actions au directeur de la structure
- Se positionner comme responsable hiérarchique des animateurs
- Participer à l'explication du contenu du projet éducatif et des directives du service dans l'écriture, la réalisation et l'évaluation du projet pédagogique.

### TACHES :

- Proposition d'animations en fonction du projet pédagogique et de l'environnement de l'accueil
- Suivi des projets d'animation et des propositions d'animation en collaboration avec le directeur.
- Accueil et médiation vis à vis des familles
- Participation à la formation de l'équipe d'animation sous l'autorité du directeur.
- Contribution au processus d'évaluation des animateurs.
- Gestion d'équipe (conflits) et information systématique au directeur.
- Relais quotidien d'informations entre l'équipe d'animateurs et le directeur.
- Participation à la préparation et l'animation des réunions d'équipe sous l'autorité du directeur.
- Intervention auprès des animateurs en cas de non respect de la sécurité des enfants.
- Explication à l'équipe d'animation du projet pédagogique, de la méthode et de la démarche.

- Assistance au directeur dans la rédaction du projet pédagogique -
- Responsabilité hiérarchique des animateurs
- Participation à la gestion des stocks (matériels de fonctionnement, jeux, produits pharmaceutiques)

### **3/L'animateur doit:**

- Avoir un comportement exemplaire.

#### **MISSIONS :**

- Accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs.

#### **FONCTIONS :**

- Garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Responsable du groupe d'enfants, il est le meneur de projets d'animation ou de démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.
- Membre de l'équipe d'animation, il s'intègre, participe et enrichit la vie de l'équipe d'animation à laquelle il appartient.
- Accompagnateur de projet, il permet l'expression, la réalisation et l'évaluation des projets d'enfants.

#### **TACHES :**

- Être médiateur au sein du groupe d'enfants, gère les conflits, garantit le respect des règles de vie.
- Écoute les enfants et « facilite » échanges et partages.
- Propose et adapte les animations en lien avec le projet pédagogique.
- Prépare, met en œuvre et réalise des animations en se donnant les moyens nécessaires à la réalisation des projets concertés.
- Aménage des espaces en fonction des animations et/ou des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité.
- Joue avec, fait jouer, donne à jouer et laisse jouer en répondant aux demandes des enfants.
- Participe aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène.
- S'implique et participe à l'élaboration, la mise en vie et l'évaluation du projet pédagogique.
- Participe activement aux réunions d'équipe.
- Partage, apporte et échange ses connaissances et ses «savoirs».
- Partage des informations en sa possession avec toute son équipe et rend compte au directeur de toutes les situations particulières

(fonctionnement, familles, enfants, partenaires,...).

- Entretien des relations quotidiennes et courtoises avec les collègues, les partenaires et les usagers.
- Fait participer les enfants au non-gaspillage du matériel de l'accueil.
- Participe aux commandes de matériel.
- Participe à l'inventaire et exprime ses besoins en matériel.
- Participe au nettoyage quotidien de l'accueil pour faciliter le travail des agents de service.
- Utilise de façon pertinente le matériel et les équipements de l'accueil.
- Gère le temps dans l'organisation de l'activité.
- Met en place un répertoire d'activités variées en lien avec les spécificités du public.
- Participe à l'évaluation des projets réalisés et de son propre travail.
- Veille à l'hygiène des enfants.
- Sait donner vie à la vie quotidienne, aux activités, et à la vie collective.
- Participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations avec les différents acteurs dont les parents.
- A pris connaissance du projet pédagogique et en assure l'application.
- Favorise la participation des enfants à la construction de leurs loisirs.

#### **4/Attitude à adopter:**

- L'utilisation intempestive du téléphone portable en présence ou non des enfants, sur le lieu de travail est à banir.
- La relation entre adultes (animateurs, directeur, ATSEM, gardien...) sera fondée sur la confiance et le respect mutuel.
- Aucun comportement violent ou injurieux ne sera toléré.
- Les adultes doivent avoir une tenue correcte et adaptée aux activités toutes aussi différentes qu'elles peuvent être au cours d'une journée.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.
- L'équipe d'animation se doit de respecter les règles de sécurité relatives aux normes d'encadrement de la DDCS du département

du Val de Marne, que se soit au sein de la structure ou en sorties.

-Les adultes doivent impérativement, pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, être assidus et ponctuels.

- Chaque animateurs a le droit à une pause, elle se fait sous forme de roulement afin que deux animateurs soit toujours présents au sein de la structure.

-Cependant, il arrive parfois que celle-ci soit écourtée voire même annulée lors des sorties, si besoin est.

-En cas de retard de la part d'un parent (au-delà de 19h), l'animateur se doit de rester dans les locaux avec l'enfant jusqu'à l'arrivée de ses parents.

### **5/Relations avec les familles:**

-Savoir être à l'écoute des besoins et demandes de la famille pour permettre une prise en charge individualisée de chaque enfant.

-Respecter la place des parents dans leur rôle éducatif.

-L'équipe d'animation veillera à rester en relation constante avec les familles afin d'échanger au sujet de leurs enfants, ainsi que sur le projet pédagogique mis en place.

-Les familles sont informées régulièrement des activités par l'intermédiaire d'un planning d'activités disponible au club de loisirs sur le site de la ville.

## 6/Horaires

### ELEMENTAIRES

<b>Lundi-mardi-jeudi-vendredi</b>
11h45 – 19h dont 1h30 de pause de 13h30 à 15h10 <b>soit 1h20 de préparation</b>
<b>Mercredi</b>
7h30 – 17h30 Ou 8h00 – 18h00 Ou 8h30 – 18h30 ou 9h00 – 19h00  Dont 1h de pause

### MATERNELLES

<b>SEMAINE A</b>	<b>SEMAINE B</b>
Lundi-mardi-jeudi-vendredi	Lundi-mardi-jeudi-vendredi
7h30 – 13h30 dont 1h30 mn de pause de 10h00 à 11h30	11h30 – 19h dont 1h30 mn de pause de 13h30 à 15h10
<b>soit 1h30 de préparation</b>	<b>soit 1h30 de préparation</b>

<b>Mercredi</b>
7h30-17h30 Ou 8h-18h00 Ou 8h30-18h30 Ou 9h-19h Dont 1h00 de pause



<b>ANNEXE</b> <b>L'INTEGRATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP</b> <b>OU EN DIFFICULTE</b>
---

### **1-AVANT-PROPOS**

La participation active des personnes handicapées, à tous les âges et dans tous les domaines de la vie, constitue une priorité du gouvernement.

La condition des enfants mineurs handicapés et la place qui leur est offerte sont exemplaires du degré d'humanité et de civilisation revendiqué et atteint par une société.

La loi 75-534 du 30 juin 1975, dite loi d'orientation, proclame dans son article premier que :

« la prévention et le dépistage du handicap, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelles, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale ».

La convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, article 31, précise que : « Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. Les Etats parties respectent et favorisent le droit à l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité ».

La convention précise également à l'article 23 que : « les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. »

La loi du 11 février 2005, article L.114 du code de la santé sociale et des familles, définit le handicap comme suit :

Le handicap constitue « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par

une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Cette volonté d'intégration de la personne handicapée revêt une importance particulière pour les enfants et les adolescents fragilisés par une maladie ou par un accident. Favoriser, dès les premières années, leur accueil dans un cadre éducatif ordinaire, constitue une démarche de pleine mixité sociale garantissant une vie ouverte sur les autres et une plus grande autonomie pour toutes et pour tous.

En complément de l'école, les accueils de loisirs représentent un espace d'apprentissage et de socialisation important. C'est en jouant et pratiquant ensemble des activités culturelles ou physiques, en découvrant ensemble les richesses de la nature, que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la nécessaire solidarité dont la société à besoin.

Pour que cette intégration ait lieu, il est nécessaire que les équipes chargées de l'organisation et de l'animation des accueils de loisirs s'y préparent dans le cadre de leur formation.

## **2-CONSTAT**

Actuellement, les Clubs de Loisirs-Découvertes de Nogent sur Marne accueillent une dizaine d'enfants porteurs de Handicap. Nous accueillons principalement des enfants ayant des troubles du spectre autistique.

Pour les enfants, les premiers lieux d'apprentissage de la vie sociale sont les structures Petite Enfance, l'école et les structures collectives de loisirs. Ce sont des lieux de participation à la vie collective, de citoyenneté, d'inclusion.

Or, si des dispositifs d'accompagnement spécifique existent sur le temps scolaire (comme les AVS), il n'en est pas de même sur les temps de loisirs et les temps d'accueil périscolaire.

Le plus souvent, un animateur en plus des effectifs est détaché pour s'occuper principalement de l'enfant porteur de handicap. Cependant ce ne sont pas des animateurs formés pour ce type d'encadrement. Ainsi afin de faciliter cet accueil, nous pouvons faire appel aux conseils, soutien et intervention d'une éducatrice spécialisée.

L'expérience démontre que certains enfants en situation de handicap ne participent pas concrètement à la vie en groupe et aux activités proposées.

C'est pourquoi la ville souhaite développer - au sein des accueils de loisirs - un accompagnement plus individualisé, adapté aux compétences de chacun, afin de favoriser leur inclusion dans la vie sociale avec d'autres enfants du même âge.

### **3-UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DANS UN LIEU D'ACCUEIL ORDINAIRE**

#### **a/Génèse du projet**

Ce projet est né du constat que de plus en plus de familles inscrivent leur enfant en situation de handicap en club de loisirs et de découvertes. Les différentes expériences d'accueil réalisées jusqu'alors sur les accueils de loisirs de la ville, ont permis aux équipes de se rendre compte que si certains enfants s'adaptaient très facilement, d'autres avaient besoin d'un accompagnement spécifique. Ce projet a été proposé par l'adjointe au maire en charge de la famille, Madame Véronique Delannet, en concertation avec les différents acteurs du secteur de l'animation.

Le projet s'inscrit dans une démarche active de la ville pour prendre en compte l'accueil des enfants en situation de handicap dans les différents lieux de vie qui leur sont destinés.

Une structure petite enfance municipale fonctionne depuis 8 ans avec un projet basé sur la non exclusion, pouvant accueillir jusqu'à un tiers d'enfants en situation de handicap, sans discrimination. La directrice du Club de Loisirs-Découvertes, éducatrice spécialisée, intervient au sein de cette structure et de tous les accueils de loisirs de la ville. En travaillant avec les équipes d'animateurs et par des temps d'observation, elle remonte les besoins et les adaptations qui apparaissent nécessaires pour améliorer l'accueil sur les temps d'accueil de loisirs et périscolaires.

Ce projet s'inscrit donc dans la continuité d'une volonté municipale de développer l'accueil pour tous.

#### **b/Objectifs du projet**

- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans le cadre de l'accueil de loisirs et l'acceptation de la différence par tous.
- Permettre un accompagnement adapté grâce à la présence d'un professionnel spécialisé au sein de l'accueil de loisirs et à la formation des animateurs afin de garantir pour les enfants handicapés, une réelle participation à la vie de groupe
- Répondre à des besoins de temps de répit pour les familles d'enfants en situation de handicap.

### **c/Actions mises en œuvre**

Elaboration d'un projet personnel individualisé (PPI) pour chaque enfant porteur d'handicap ou en difficulté.

La directrice de l'accueil de loisirs est titulaire du diplôme d'état d'éducateur spécialisé (DEES).

Eventuelle embauche d'animateurs supplémentaires afin de renforcer les équipes (animateurs adhérents et motivés par le projet).

### **d/Formation :**

Sensibilisation à l'accueil d'enfants en situation de handicap pour tous les animateurs travaillant dans l'accueil de loisirs concerné, pour ceux qui n'en auraient pas encore bénéficié.

Un accompagnement adapté :

- Préparation en amont de l'accueil des enfants en situation de handicap ou en difficulté.
- Accueil individualisé de l'enfant et de sa famille (possible grâce au renforcement d'équipe, référent)
- Période d'adaptation progressive
- Création d'une fiche de référence pour chaque enfant en situation de handicap, avec la famille, permettant d'énoncer clairement ses compétences et ses difficultés afin d'adapter l'accompagnement nécessaire et d'établir un protocole d'accueil.
- adaptabilité de l'équipe afin de penser à l'accessibilité pour tous aux différentes activités.

Tout enfant en situation de handicap nogentais (scolarisé au sein de la ville ou en établissement spécialisé dans une autre commune) ou ayant des difficultés, qui nécessitent un accompagnement adapté pour profiter d'un temps d'accueil en club de loisirs.

Si les parents mentionnent que leur enfant est en situation de handicap à l'inscription au club de loisirs, un rendez-vous avec la coordinatrice des clubs de loisirs et la référente handicap leur est proposé. Cet entretien permet à la famille de présenter son enfant, de poser des questions sur l'accueil en club de loisirs. Les professionnelles répondent alors aux questions des familles et récoltent les premières informations à propos de l'enfant, afin d'établir un protocole d'accueil.

## **L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP/EN DIFFICULTE**

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005

Pour nous l'enfant en situation de handicap, est avant tout un enfant qui a les mêmes envies, les mêmes besoins de jouer et de rencontrer les autres ; la seule différence est qu'il a des déficiences physiques, intellectuelles ou sensorielles qui ne lui permettent pas de se développer au même rythme ou de la même façon que les autres enfants.

Le handicap est une notion large, qui regroupe sous un terme commun de multiples situations. L'accueil se fait donc de façon personnalisée, selon la situation de chaque enfant. Le travail avec les parents et les autres professionnels (psychomotricien, psychologue...) qui suivent cet enfant est nécessaire. C'est un moyen pour tous les acteurs d'être cohérents dans l'accueil de cet enfant. Ces échanges nous permettent aussi de mieux connaître cet enfant, ses comportements... Pouvoir évaluer la situation de l'enfant, son entrée dans le groupe, nous permet de réfléchir à la façon dont on l'accueille et de mettre en place un accompagnement adapté.

Notons bien que nous sommes dans un accueil de loisirs ordinaire et non spécialisé ; ainsi les enfants porteurs de handicap seront le plus souvent en présence d'enfants sans handicap physique ou mental.

Notre mission principale est donc leur intégration à la vie collective auprès des autres enfants.

De plus, n'étant pas une structure spécialisée l'encadrement ne sera pas de 1 enfant pour 1 adulte.

## **INSCRIPTION**

L'inscription a lieu au service Enfance Education Jeunesse.

Si le parent signale le handicap :

- la personne du service inscription prend contact avec la référente handicap et la coordinatrice des clubs de loisirs pour les en informer

Si le parent ne signale pas le handicap :

-c'est le directeur du club de loisirs-découvertes qui prend contact avec la référente handicap et la coordinatrice des clubs de loisirs pour les en informer

A la suite de cela la référente handicap et la coordinatrice des clubs de loisirs prennent contact avec la famille dans le but de leur :

-proposer la possibilité que leur enfant bénéficie d'un accueil particulier

-présenter le projet pédagogique

## **INTENTIONS EDUCATIVES**

Notons que chaque handicap a ses particularités et qu'un même handicap peut avoir des degrés différents, de ce fait les objectifs opérationnels devront être personnalisés pour chaque enfant accueilli. Il faudra prendre en compte son handicap, ses acquis mais aussi ses capacités.

### **1/ FAVORISER LES BESOINS ET LES ATTENTES DES ENFANTS AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Le besoin correspond à une sensation de manque, d'inconfort ou de privation. Les besoins se situent au niveau de l'interaction entre l'individu et son environnement. Une distinction entre besoin et attente s'impose pour analyser au mieux les besoins.

Pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant il faudra être à l'écoute de l'enfant, de ses parents, de l'équipe enseignante et de son médecin. Il faudra apprendre à le connaître mais aussi savoir faire preuve d'observation.

Ainsi, nous respecterons son rythme et ses rituels s'il en a.

Nous assurerons sa sécurité physique, morale et affective dans un cadre rassurant.

### **2/DEVELOPPER L'AUTONOMIE DE L'ENFANT**

L'autonomie désigne la capacité d'une personne à assurer les actes de la vie quotidienne mais elle se caractérise également par la capacité à choisir de son propre chef.

Pour se faire, nous favoriserons :

- les situations qui permettront à l'enfant d'agir sans l'assistance de l'adulte.
- l'essai sans conviction de réussite
- le laisser faire, faire avec, et éviterons de faire à sa place
- l'affichage de pictogrammes



### **3/FACILITER LA PARTICIPATION ACTIVE DES ENFANTS A LA VIE EN COLLECTIVITE**

L'intégration d'enfants porteurs d'un handicap doit partir du principe que ces enfants pourront participer avec les autres à la très grande majorité des activités proposées. Les enfants intégrés ne peuvent être spectateurs du fonctionnement du centre ou vivre un accueil indépendant des autres.

Pour se faire nous favoriserons :

- les explications courtes et simples
- l'exemple visuel
- l'essai sans conviction de réussite
- le laisser faire, faire avec, et éviterons de faire à sa place

**grille d'évaluation d'animateur :**

Tres satisfaisant	1
Satisfaisant	2
Moyen	3
Insatisfaisant	4
Très insatisfaisant	5

Intitulés	1	2	3	4	5	Observations
<b>La santé et la sécurité</b>						
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants						
Sait garantir la sécurité physique des enfants						
Sait rassurer les enfants						
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc...)						
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs.						
Sait être à l'écoute des enfants						
A une connaissance du public						
<b>Au sein de l'équipe</b>						
Sait écouter ses collègues						
Participe activement à la préparation et/ou réunion						
A une capacité d'analyse						
Est force de proposition						
Est à l'heure						
Sait se documenter						
Sait gérer son propre rythme						
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir						
Faire part de ses problèmes d'ordre pédagogique						
<b>Le fonctionnement</b>						
Comment à été l'organisation de l'accueil ?						
Les moyens matériels ont-ils été suffisants ?						
Il y a t-il eu respect des horaires (accueil, activités, ...) ?						
Comment a été la préparation des activités ?						

Comment ont été la préparation et la gestion des sorties ?						
Comment ont été les intervenants extérieurs ?						
Comment a été la gestion des temps calme ?						
Comment a été la gestion des repas ?						
<b>L'activité</b>						
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants						
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques						
Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants						
Anticipe et prépare ses activités						
S'implique dans l'activité						
Sait créer un « imaginaire »						
Sait gérer un temps calme						
Sait gérer un temps de repas						
Sait gérer un temps d'activité						
Sait gérer un temps de voyage						
Sait gérer un temps d'accueil						
<b>Les relations / Le partenariat</b>						
Sait prendre en compte les demandes des parents						
Travaille avec les animateurs Brevets d'Etat						
Travaille avec les animateurs Surveillants de Baignades						
Travaille avec l'équipe de service						
<b>Le projet</b>						
Connaît la notion de projet						
Travaille avec une méthodologie de projet						
Partage les valeurs du projet						

**grille de bilan :**

Intitulés	1	2	3	4	5	Observations
<b>L'accueil</b>						
Les espaces, les locaux, les lieux d'accueil						
Le rôle des animateurs						
Les horaires						
Gestion du listing de présence						
Lien avec les parents						
<b>Les activités</b>						
La préparation des activités						
Déroulement des activités organisées par l'équipe d'animation						
Déroulement des activités encadrées pas les BE						
les activités ont-elles été innovantes ?						
<b>Les sorties journées</b>						
La préparation de ces journées						
Le voyage, les trajets						
La gestion des imprévus (meteo, blessure, etc...)						
La gestion du temps calme/sieste						
<b>Les repas</b>						
Qualité de la nourriture						
Quantité de nourriture						
Gestion des repas (calme ou non)						
l'autonomie des enfants durant les repas						
<b>Les réunions</b>						
La forme et les méthodes utilisées durant les réunions						
La longueur						
La fréquence						
La pertinence						
<b>Les moyens</b>						
Matériel						
Financier						

Humains						
document www.pratiquesdanim.com©2005						

## Grille de bilan d'équipe :

Intitulés	1	2	3	4	5	Observations
<b>Le projet</b>						
Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?						
Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les activités menées ?						
Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les sorties ?						
<b>L'équipe</b>						
Il y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?						
Il y a-t-il eu mixité dans l'équipe en âge et expérience ?						
Il y a-t-il eu des échanges et du travail commun ?						
Il y a-t-il eu de la place pour chacun ?						
Comment ont été les relations équipe pédagogique et équipe de service ?						
Comment ont été les relations équipe d'animation et équipe de direction ?						
<b>Le fonctionnement</b>						
Comment a été l'organisation de l'accueil ?						
Les moyens matériels ont-ils été suffisants ?						
Il y a-t-il eu respect des horaires (accueil, activités, ...) ?						
Comment a été la préparation des activités ?						
Comment a été la préparation et la gestion des sorties ?						
Comment ont été les intervenants extérieurs ?						
Comment a été la gestion des temps calme ?						
Comment a été la gestion des repas ?						
<b>Les enfants</b>						
Comment a été la participation des enfants ?						
Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?						
L'écoute et la prise en compte des enfants ont-elles été effectuées ?						
Il y a-t-il eu respect des rythmes des enfants ?						
Comment a été la gestion des enfants "difficiles" ?						
<b>Les parents / familles</b>						

Comment a été la communication avec les parents ?						
Il y a t-il eu prise en compte des demandes des parents ?						
Comment ont été la participation et l'implication des parents ?						
document www.pratiquesdanims.com©2005						